

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-784/SG/FP accordant un congé. administratif à un électromécanicien de phare du Cadre métropolitain.

n° 69-784/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer à Carneville (Manche) par Saint-Pierre-Eglise, est accordé à M. Claude Lecointre, électro-mécanicien de phare de 6° échelon (indice net 255, groupe III), en service au Port de commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port), qui aura accompli au 1+ août 1969, vingt-quatre mois de séjour ininterrompu outre-mer. Une réaquisition de passage par voie aérienne en classe touristique Djibouti-Paris sera délivrée à M. Claude Lecointre qui voyagera accompagné de son épouse et de ses trois enfants: Eric, né le 6 février 1961, Philippe, né le 5 juin 1962 et Yann, né le 18 novembre 1968, et quittera Djibouti en principe par l'avion régulier du 14 août 1969. M. Claude Lecointre pourra prétendre, dans les conditions habituelles, au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée en 2e classe de Paris à Carneville, tant pour lui même que pour sa famille. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget annexe du Port.